

Délibération n° DE-0002-2022

Objet : Compte administratif 2021 - Budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que ce budget annexe ont mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre les douze centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine pour enregistrer les flux financiers des opérations liées au transfert financier du CNFPT aux centres de gestion pour l'exercice de missions transférées par la loi statutaire de 2007 conformément aux dispositions du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté par ces centre de gestion. Il est depuis le 1^{er} juillet 2021 géré dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté à cette date par les centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine.

Après avoir exposé aux membres du Conseil d'administration les états détaillés de l'exécution du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine joints en annexes, le Président leur présente les éléments du compte administratif 2021 relatif à ce budget ainsi récapitulés :

BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

EXECUTION DU BUDGET 2021

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2021	Résultats de clôture
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	2 414 313,58 €		428 332,59 €	2 842 646,17 €
Cumul	2 414 313,58 €	- €	428 332,59 €	2 842 646,17 €

Résultat à affecter :	2 842 646,17 €
Couverture besoin de financement :	- €
Solde à affecter :	2 842 646,17 €

Ce résultat de clôture positif s'explique par :

⁻ Des facturations par des centres de gestion hors région Nouvelle-Aquitaine qui n'ont pas encore été reçues pour des opérations de concours et examens professionnels de 2017 à 2021.

⁻ Le transfert de ressources 2021 du CNFPT d'un montant de 1 944 677 € qui a été enregistré sur cet exercice alors que le coût des opérations 2021 sera arrêté en 2022.



BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Désignation	ВР		BS		Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	4 306 945,58	€	-	€	4 306 945,58 €	1 487 083,93 €	34,53%
012	Charges de personnel	52 045,00	€	-	€	52 045,00 €	51 168,30 €	98,32%
65	Autres charges gestion courante	- •	€	-	€	- €	- €	-
66	Charges financières	-	€	-	€	- €	- €	-
67	Charges exceptionnelles	- 1	€	-	€	- €	- €	-
68	Dotations aux amortissements	- 1	€	-	€	- €	- €	-
023	Virement à la section d'invest.	- 1	€	-	€	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	4 358 990,58	€	_	€	4 358 990,58 €	1 538 252,23 €	35,29%

Chap.	Désignation	BP		BS		Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	-	€	-	€	- €	- €	-
70	Produits des services	1 944 677,00	€	-	€	1 944 677,00 €	1 944 677,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	-	€	-	€	- €	- €	-
75	Autres produits gestion courante	-	€	-	€	- €	- €	-
77	Produits exceptionnels	-	€	-	€	- €	- €	-
79	Transfert des charges	-	€	-	€	- €	21 907,82 €	-
002	Excédent antérieur reporté	2 414 313,58	€	-	€	2 414 313,58 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	4 358 990,58	€	-	€	4 358 990,58 €	1 966 584,82 €	45,12%

SOLDE DE L'EXERCICE 428 332,59 €

RESULTATS ANTERIEURS 2 414 313,53 €

RESULTAT CUMULE 2 842 646,12 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2021	BS 2021	Crédits 2021	Réalisé 2021	%
6042	Prestations de services	4 294 645,58	0,00	4 294 645,58	1 476 838,60	34,39%
6161	Primes d'assurance	10 500,00	0,00	10 500,00	10 245,33	97,57%
617	Etudes et recherches	1 800,00	0,00	1 800,00		0,00%
	TOTAL 011 - Charges à caract. général	4 306 945,58	0,00	4 306 945,58	1 487 083,93	34,53%
621	Personnel extérieur au service	52 045,00	0,00	52 045,00	51 168,30	98,32%
	TOTAL 012 - Charges de personnel	52 045,00	0,00	52 045,00	51 168,30	98,32%
	TOTAL 65 - Autres charges gest. cour.	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	-
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 68 - Dotations amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 023 - Virement à sect. invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	•
	TOTAL DEPENSES	4 358 990,58 €	- €	4 358 990,58 €	1 538 252,23 €	35,29%



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2021	BS 2021	Crédits 2021	Réalisé 2021	%	
	TOTAL 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	-	
7086	Transfert de ressources CNFPT	1 944 677,00	0,00	1 944 677,00	1 944 677,00	100,00%	
	TOTAL 70 - Produits des services	1 944 677,00	0,00	1 944 677,00	1 944 677,00	100,00%	
7478	Sub. et participations autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00		
	TOTAL 74 - Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	-	
	TOTAL 75 - Autres produits gest. cour.	0,00	0,00	0,00	0,00	•	
773 778	Mandats annulés sur exercices antérieurs Autres produits exceptionnels	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00		
	TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	-	
7911	Indemnités de sinistres	0,00	0,00	0,00	21 907,82		
	TOTAL 79 - Transfert des charges	0,00	0,00	0,00	21 907,82	-	
002	Excédent antérieur reporté	2 414 313,58	0,00	2 414 313,58	0,00	and the man week year thrown beth	
	TOTAL 002 - Excédent antérieur report.	2 414 313,58	0,00	2 414 313,58	0,00	-	
	TOTAL RECETTES	4 358 990,58	0,00	4 358 990,58	1 966 584,82	45,12%	



Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré hors la présence du Président, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE

- le compte administratif 2021 du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine et le document annexé correspondant tels qu'ils lui ont été présentés.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 29 mars 2022.

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Le Président,

Roger RECORS

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 2 9 MARS 2022

PUBLIÉE LE : 29 MARS 2022